Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et de la Jeunesse

E23

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG) Absents excusés :

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers, la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)et la ville d'Al Bireh dans le cadre de l'action concertée de ces trois acteurs dans le projet de coopération « Pour un accès à toutes et à tous à une politique sportive locale du sport émancipatrice et inclusive » en direction de la jeunesse palestinienne.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le soutien de la ville de Gennevilliers à la juste cause du peuple palestinien à vivre libre, dans des frontières reconnues et en paix avec tous ses voisins,

Considérant que la ville de Gennevilliers est jumelée avec la ville d'Al Bireh;

Considérant le projet commun de la ville de Gennevilliers, de la ville d'Al Bireh et de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) pour développer le sport pour tous et toutes en direction de la jeunesse palestinienne d'Al Bireh.

Considérant l'accord de financement du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères relatif au projet de coopération « Pour un accès à toutes et à tous à une politique sportive locale du sport émancipatrice et inclusive » en direction de la ville d'Al Bireh d'une durée de 2 ans.

Considérant que le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a délégué le versement à la ville de Gennevilliers de sa subvention au préfet de la Région IIe-de-France,

Considérant que la ville de Gennevilliers recevra la subvention du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de 42 000€ en 2022 et 45 000€ en 2023. La ville de Gennevilliers reversera le montant inscrit dans la convention d'objectifs à la FSGT qui contribue au financement du projet cité en objet,

Considérant que le programme ci-dessus nécessite la signature d'une convention d'objectif entre les parties prenantes,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

<u>Article 1</u>: Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers, l'association FSGT et la ville d'Al Bireh dans le cadre de ce projet.

<u>Article 2</u>: Autorise la commune de Gennevilliers à reverser à la FSGT une partie de la subvention accordée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères prévu dans le cadre de la convention d'objectifs

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

le 201222 Affiché le 2012/22 Exécutoire le 2012/22 Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 19 décembre 2022